



RECU EN PREFECTURE

Le 01 octobre 2020

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20200914-D00616410-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 14 septembre 2020

Le Conseil Municipal, convoqué le 07 septembre 2020, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT)

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, M. Jean-Marc FAIVRE, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Thierry PETAMENT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire : M. Thierry PETAMENT

Absents : Mme Julie BOUCON, Mme Lorine GAGLILOLO

Procurations de vote : Mme Julie BOUCON donne pouvoir à Mme Laurence MULOT

OBJET : Contrat de Ville - Rapport Politique de la Ville 2019

Délibération n° 2020/006164

Contrat de Ville
Rapport Politique de la Ville 2019

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Maire

	Date	Avis
Commission n° 2	03/09/2020	Favorable unanime

Résumé :

La loi de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 opère une refonte de la politique de la ville et prévoit le déploiement d'un nouveau cadre contractuel rassemblant autour des collectivités locales et de l'État, l'ensemble des partenaires susceptibles d'œuvrer à l'amélioration de la situation des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et confie à l'échelon intercommunal le pilotage du contrat de ville.

Le contrat de ville doit permettre de mieux inscrire les quartiers prioritaires dans la stratégie territoriale développée à l'échelle du territoire intercommunal et de mobiliser prioritairement et de manière adaptée les politiques publiques déployées par les partenaires dans le cadre de leurs politiques de droit commun.

Le rapport politique de la ville doit être appréhendé comme un outil de pilotage visant à favoriser une meilleure analyse des enjeux des quartiers prioritaires, de consolider et présenter des éléments de bilan de l'action des collectivités en faveur des habitants des quartiers prioritaires, d'identifier des pistes d'évolution visant à renforcer l'efficacité de leurs actions et afin d'inscrire/réinscrire durablement ces territoires dans la dynamique intercommunale. Le rapport politique de la Ville élaboré par Grand Besançon Métropole (GBM) permet de montrer les actions réalisées en faveur des quartiers selon les objectifs généraux de la réforme de la politique de la ville, et les orientations stratégiques et transversales définies avec l'ensemble des signataires du contrat de ville du Grand Besançon.

Ce rapport annuel inclut le rapport relatif aux actions menées en matière de développement social urbain présenté par les communes ayant bénéficié de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale.

Le présent rapport a pour objet de permettre au Conseil Municipal :

- de prendre connaissance de la mise en œuvre de la Politique de la Ville 2019 qui ne préjuge en rien des actions futures liées à la politique de la Ville et de rendre un avis,
- d'approuver le rendu compte sur les actions menées en matière de développement social urbain.

La loi du 21 février 2014 prévoit qu'un débat sur la politique de la ville est organisé chaque année au sein de l'assemblée délibérante de l'établissement public de coopération intercommunale et des communes ayant conclu un contrat de ville à partir d'un rapport dont le contenu est précisé par le décret n° 2015-1118 du 3 septembre 2015 et pour lequel les conseils citoyens présents sur le territoire seront consultés, en amont, sur le projet de rapport.

Afin que le rapport politique de la ville ne soit pas une charge supplémentaire trop importante pour les collectivités, le législateur prévoit que le rapport sur la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) y soit intégré (annexe).

Le présent rapport permet de rendre compte de la pluralité et de la complémentarité des actions menées au titre de la politique de la ville en application des orientations stratégiques et transversales définies avec l'ensemble des signataires du contrat de ville de Grand Besançon Métropole.

I - La politique de la ville dans le contexte de l'agglomération de Grand Besançon Métropole

A/ Les orientations stratégiques du contrat de ville

Le contrat de ville signé le 21 février 2015 par 21 partenaires fixe les grands principes devant guider leurs actions en direction des quartiers relevant de la politique de ville pendant la durée du contrat 2015-2020.

La stratégie d'intervention retenue se structure ainsi autour de trois orientations :

- restaurer la tranquillité publique dans les quartiers,
- mener une politique de développement social volontariste notamment vers les publics jeunes et leurs familles,
- renforcer l'attractivité des quartiers afin de mieux les insérer dans l'agglomération.

Ces trois orientations stratégiques sont complétées par trois orientations transversales :

- lutter contre toutes les formes de discriminations et promotion de l'égalité femmes/hommes,
- participation des habitants,
- jeunesse.

Enfin, le pilier «Valeurs de la République et Citoyenneté» est venu compléter ce dispositif.

Ces orientations et les actions afférentes couvrent un champ très large de thématiques (développement économique, renouvellement urbain, habitat, logement, formation/apprentissage, emploi, éducation, participation des habitants, tranquillité publique, parentalité, sport, culture, loisirs, gestion urbaine et sociale de proximité...) qui permettent de développer une approche globale des difficultés des quartiers et de leurs habitants sur lesquelles les partenaires se mobilisent.

Elles ont également pour vocation d'inscrire les quartiers concernés dans la stratégie de territoire de l'agglomération bisontine.

A noter que le Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), le Contrat Local de Santé (CLS), le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) et la convention thématique Culture et Territoires sont annexés au contrat cadre et en constituent respectivement les volets sécurité/tranquillité publique, santé, jeunesse et culture.

Dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (Planoise et Grette), le contrat de ville comporte une forte dimension urbaine, qui permet d'envisager la transformation, la revitalisation de ces quartiers en développant leur attractivité.

B/ Les quartiers prioritaires

La géographie prioritaire intercommunale de la politique de la ville se présente de la manière suivante sur notre territoire :

- 5 quartiers prioritaires :
 - Planoise (NPRU d'intérêt national)
 - Cité Brulard (NPRU d'intérêt régional)
 - Montrapon
 - Clairs-Soleils
 - Palente-Orchamps
- 3 quartiers de l'ancienne géographie prioritaire devenant de fait des quartiers /secteurs en veille «active» :
 - Battant
 - Amitiés
 - Vareilles
- 5 quartiers / secteurs en observation :
 - sur Besançon : Cité Viotte, Pelouse, Schlumberger, Rosemont-Pesty, les Hauts de Saint-Claude,
 - sur les autres communes de la Communauté Urbaine : Curie/Pasteur à Novillars.

C/ L'organisation dédiée au contrat de ville s'appuie sur un large réseau partenarial

Compte tenu des missions partagées entre le Grand Besançon et la Ville de Besançon, le pilotage du contrat de ville est confié à une direction transversale mutualisée entre les 2 collectivités (article L.5211-4-I-III du CGCT et délibération n° 2015/002866 du Conseil de Communauté du 17 juin 2015).

Cette direction anime et coordonne les actions issues du contrat de ville, dans une approche globale, territoriale (à l'échelle des quartiers) et partenariale.

Le contrat de ville s'est en effet construit et se développe en lien étroit :

- avec les différentes délégations thématiques de la Ville et du Grand Besançon,
- avec les partenaires extérieurs au premier rang desquels figurent l'Etat, mais également la Région, le Département, la CAF, les bailleurs sociaux, la CDC, Pôle Emploi...,
- avec les associations et les porteurs de projets qui se reconnaissent dans les objectifs du contrat de ville et agissent au quotidien dans les quartiers,
- avec les conseils citoyens et les habitants des quartiers de la politique de ville qui sont régulièrement consultés et associés aux actions menées, conformément aux dispositions de la Loi du 21 février 2014 et de la loi Égalité et Citoyenneté.

II - Focus territorial : les quartiers NPRU

Par délibérations des 20 septembre 2018 et 15 novembre 2018, le Conseil Municipal et le Conseil Communautaire ont approuvé la convention NPRU dédiée au quartier de la Grette.

Les problématiques, les enjeux et les dimensionnements étant très différents pour chaque quartier, les projets ont progressé à un rythme différent. Il a donc été décidé que la contractualisation avec l'ANRU se ferait en deux temps.

C'est ainsi que, dans un premier temps, la convention cadre NPRU intégrant le projet Grette a été signée en juin 2019.

Le projet consiste à démolir l'ensemble des 3 immeubles de la rue Brulard.

Point sur l'avancée du projet à la fin 2019 :

- la démolition du bâtiment 13 et du bâtiment 29 (sauf cages en lien avec la chaufferie) était achevée
- la démolition de l'école maternelle Lamartine effectuée
- le relogement des habitants du bâtiment 15-27 était largement entamé (33 logements occupés sur 144).

Le coût prévisionnel du projet est de 26 785 000 € HT dont :

- ANRU : 6 800 000 €
- GBH : 3 200 000 €
- Région : 2 200 000 €
- Ville : 518 000 €
- Grand Besançon : 876 000 €

Planoise

Le projet urbain a été soumis au Comité d'Engagement du 27 mai 2019 et a fait l'objet d'une déclaration d'engagement signée en juillet 2019. Le projet de Planoise fait l'objet d'un avenant 1 à la convention cadre, approuvé par le Conseil Communautaire du 16 décembre 2019 et le Conseil Municipal du 12 décembre 2019.

Les objectifs du projet de Planoise :

L'enjeu du NPRU consiste aujourd'hui à arrêter la spirale négative dans laquelle le quartier est piégé et à mettre en place les éléments d'une transformation progressive pour le faire évoluer à moyen long terme vers un espace urbain rayonnant et apaisé au sein de la Communauté Urbaine :

- doté d'une fonction spécifique, de pôle d'excellence numérique à l'échelle de l'agglomération,
- fort d'un commerce et d'une économie revitalisés,
- en capacité d'attirer principalement des familles primo-accédantes ainsi que les seniors pour assurer davantage de mixité sociale.

Il s'agit donc de mettre en œuvre l'ensemble des conditions nécessaires à l'émergence d'une véritable polarité urbaine vivante, attractive et de porter une ambition de quartier exemplaire pour Planoise.

Cette stratégie repose sur 3 piliers qui sont en cohérence avec ceux du contrat de ville :

- améliorer la tranquillité et les aménités urbaines,
- développer l'économie et la place de Planoise dans l'Agglomération,
- améliorer l'attractivité des logements sociaux, conforter les copropriétés et préparer une nouvelle vague de diversification de l'offre.

Le programme contractualisé se concentre sur 3 secteurs : Ile de France, Cassin et Epoisses

Habitat Logement :

- 1 190 logements déconstruits (32 744 K€ HT)
- 695 logements réhabilités (32 533 K€ HT)
- 1 518 Logements résidentialisés (7 066 K€ HT).

Relogement des ménages et minorations de loyers (1 478 K€)

Reconstitution de l'offre : 398 logements pour Planoise et 42 pour le solde de Grette (59 022 K€ HT) dont

- 64 % sur Besançon,
- 36 % dans les autres communes de GBM
- 178 PLUS, 262 PLAI (dont 50 de PLAI minorés en zone 2)

Accession à la propriété : (672 K€) : 10 PSLA prévus

Equipements publics (5 812 K€) intégrant le gymnase et la relocalisation des associations CEMEA et PSP25

Immobilier à vocation économique (11 577 K€ HT) avec principalement des opérations sur les 3 centres commerciaux et la création de la coopérative du numérique

Espaces publics et voirie - aménagements d'ensemble (15 758 K€ HT)

Sécurisation active - Ingénierie - Etudes et conduite de projet (7 623 K€ HT)

Au total, la base de financement des opérations se monte à 174 288 K€ HT.

Ce coût est réparti entre plusieurs maîtres d'ouvrages dont notamment Grand Besançon Métropole, la Ville de Besançon, les bailleurs sociaux et Aktya.

A noter que 2 projets ne sont pas compris dans cette programmation et devraient faire l'objet d'une clause de revoyure :

- Coopérative du numérique : la revoyure doit permettre d'identifier la meilleure solution entre la réhabilitation d'un des deux bâtiments de la rue du Luxembourg et la reconstruction d'un nouveau bâtiment après la démolition des deux bâtiments existants,
- Centre commercial Epoisses : l'ANRU a souhaité que le projet qui portait essentiellement sur la sécurisation du centre commercial, soit retravaillé (échéance fin 2020),
- Les financements prévisionnels.

Le plan de financement est le suivant :

- Financement ANRU : 51 683 K€ de subvention
- Financement Ville de Besançon : 14 187 K€
- Financement GBM : 13 503 K€
- Financement Bailleurs : 80 827 K€
- Autres financeurs (dont FEDER, Département, Région, CDC...) : 14 086 K€

III - Les chantiers thématiques, menés dans le cadre du contrat de ville en 2019

A/ La tranquillité publique

Le travail partenarial s'est poursuivi au sein des cellules de veilles et des réunions mensuelles du groupe de correspondants de sécurité.

La procédure de rappel à l'ordre a été mise en place par la Ville de Besançon.

Le dispositif de tranquillité résidentielle initié par les bailleurs sociaux et cofinancé par le Grand Besançon, la Ville et l'Etat, s'est poursuivi.

B/ La Participation des habitants

1 - Consultation des habitants pour l'aménagement de la Place Olof Palme

L'un des enjeux du projet d'aménagement de la Place Olof Palme était de rendre cette dernière plus attractive tout en évitant qu'elle soit exclusivement « appropriée » par des groupes de personnes au détriment d'autres et notamment les familles et les enfants.

Dans cette perspective, les objectifs poursuivis étaient de :

- modifier la configuration de la place et des espaces attenants, en lien avec le bailleur Néolia pour en améliorer l'attractivité et la sécurité
- favoriser la reconquête et l'appropriation des lieux par les habitants et les familles.

Différents services ou directions de la Ville et du Grand Besançon Métropole ont été mobilisés pour la mise en œuvre d'une démarche de consultation, à savoir :

- Mission Gestion Urbaine et Sociale,
- Direction Grand Travaux
- Direction des Espace Verts
- Service Démocratie participative
- Direction du Contrat de ville.

Pour conforter les grandes lignes du projet d'aménagement et pour le choix des mobiliers urbains d'accompagnement, le Conseil Citoyen et le Conseil Consultatif des Habitants, et plus largement les habitants du quartier Orchamps-Palente, ont été étroitement associés.

3 réunions de consultation ont été ainsi conduites, dont une réunion publique sur site, un samedi matin, en présence des élus afin de recueillir l'avis d'un large public.

Par ailleurs, un groupe de jeunes accompagnés par 4 associations du quartier ainsi que du CCH et le bailleur Néolia a organisé un événement festif et convivial avant le démarrage des travaux. Cette manifestation a été financée dans le cadre du Fonds de participation des habitants et permis de réunir plus de 200 personnes.

2 - Action « pas de quartier pour les déchets » dans le quartier de Planoise, semaine de sensibilisation à la propreté qui s'est déroulée du 3 au 8 juin 2019

Le Conseil citoyen a été à l'origine de cette initiative, souhaitant créer un événement commun avec l'ensemble des partenaires, dans l'objectif de sensibiliser les habitants et les enfants à la problématique des déchets, et ainsi marquer les esprits sur cette problématique.

Différents événements ont été réalisés sur les différents secteurs du quartier et ont rythmé la semaine :

- Animation de stands de sensibilisation par les partenaires ;
- Animation d'ateliers participatifs ;
- Très forte mobilisation des écoles du quartier, principalement autour :
 - de multiples temps d'échanges en classe, temps d'information et de sensibilisation entre les professeurs et les élèves,
 - d'un quiz animé par les membres du Conseil Citoyen, conduisant à une sensibilisation et à un engagement des enfants sur des actions à reconduire au quotidien : « choisis tes défis »,
 - d'action de ramassage de déchets sur le quartier... ;
- Projection d'un film / documentaire de sensibilisation à la Maison de quartier ;
- Temps de clôture autour d'un « pique-nique spectacle » au parc urbain (environ 250 enfants présents).

Au total environ 520 élèves mobilisés durant la semaine et 1,3 tonne de déchets collectés.

La coordination technique de l'action a été assurée par les services de la Ville (GUSP et démocratie participative). A noter une forte implication des partenaires et des différents services de la Ville/Grand Besançon Métropole autour de cet événement.

C/ Animation d'une démarche partenariale de développement local sur la cité des Hauts de Saint-Claude et par extension sur le quartier de Saint-Claude

La Direction du Contrat de Ville a été chargée d'animer une démarche partenariale de développement local sur la cité des Hauts de Saint-Claude qui fait partie des quartiers en observation de la géographie prioritaire du Contrat de Ville du Grand Besançon Métropole.

Cette démarche d'intervention s'est donnée pour objectif de dynamiser l'existant en s'appuyant sur les ressources du territoire pour maintenir et enrichir un programme d'actions sur le quartier de Saint-Claude.

Le choix a été fait d'impliquer les acteurs locaux pour développer et pérenniser un réseau de partenaires sur le quartier puis construire un plan d'actions et d'animation du réseau local.

L'observation et la compréhension de la dynamique du territoire ont fait l'objet d'un diagnostic s'appuyant sur les représentations des acteurs sociaux, éducatifs, socio-éducatifs, sportifs, socioculturels locaux pour une mise en évidence des atouts, des attentes, des causes de dysfonctionnement des manques et dégager des axes de progrès.

Les axes de progrès qui découlent de ce diagnostic

- Favoriser l'accès aux droits pour tous et plus particulièrement pour les publics les plus « fragiles »
- Lutter contre l'isolement, recréer du lien social, accompagner les initiatives favorisant le « vivre ensemble »
- Agir au plus près des habitants par des actions de « gestion urbaine de proximité », de « sécurité et de tranquillité publique »
- Développer des actions autour des enjeux éducatifs et sur ceux liés à la parentalité
- Formaliser et mettre en œuvre un processus de pilotage d'un plan d'actions sur le quartier de Saint-Claude.

L'élaboration du plan d'actions

En cohérence avec les axes de progrès, trois ateliers thématiques ont été proposés aux acteurs à partir de janvier 2020 :

- Éducation / Parentalité
- Accès aux droits
- Animation locale et loisirs

D/ L'Éducation - Cité éducative

Le quartier Prioritaire de la Politique de la Ville (QPV) de Planoise est l'un des 80 quartiers labellisés « Cité éducative ».

Dans un contexte de préoccupation collective sur le décrochage des jeunes de plus en plus précoce (11-13 ans), la participation du QPV de Planoise à l'expérimentation des « Cités éducatives » est une opportunité pour fédérer les acteurs du territoire et assurer le pilotage et la coordination de leur action, axe essentiel qui est à ce jour insuffisamment investi.

La cité éducative de Planoise, en optimisant les dispositifs existants, en assurant leur complémentarité, pourrait constituer le « chaînon manquant » de politiques convergeant sur le quartier : rénovation urbaine, reconquête républicaine, stratégie pauvreté, mobilisation nationale en faveur des habitants des quartiers.

Le projet de Cité Educative s'articule autour de 3 axes :

- Conforter le rôle de l'école
- Promouvoir la continuité éducative
- Ouvrir le champ des possibles.

E/ Prévention de la radicalisation

Une procédure interne d'accompagnement des agents se retrouvant confrontés à une situation mettant en jeu des dérives radicales a été élaborée par un groupe de travail spécifique constitué d'agents de Grand Besançon Métropole, de la Ville de Besançon, et du CCAS de Besançon.

Cette procédure, commune aux trois entités s'attache à concilier protection des agents et réactivité du dispositif.

Elle a été présentée en table ronde syndicale le 21 mai 2019. Elle repose sur la constitution d'un réseau de 9 référents, issus des trois entités et de directions diverses, formés sur les questions de radicalisation et de laïcité. Ces référents ont été désignés par le Directeur Général des Services suite à un appel à candidatures, sur la base du volontariat, le 25 juin 2019. Chaque référent s'est vu doté d'une lettre de missions et la plupart a pu bénéficier d'une formation sur la prévention de la radicalisation avant la fin de l'année 2019.

En outre, des réunions de travail régulières avec les services de la Préfecture ont permis de finaliser le plan de prévention et de lutte contre la radicalisation en vue de sa présentation au CLSPDR du 28 janvier 2020, choisi comme instance de pilotage du plan.

F/ La lutte contre les discriminations et la promotion de l'Égalité Femmes/Hommes

Le comité technique du Plan Territorial de Lutte Contre les Discriminations (PTLCD) s'est réuni le 21 juin 2019 et a procédé à un toilettage du plan.

G/ Evaluation et Révision du Contrat de Ville

La Loi de Finances pour 2019 a prorogé de deux ans la durée des contrats de ville qui voient ainsi leur durée de validité repoussée jusqu'à fin 2022,

Le Gouvernement a aussi demandé que les partenaires signataires révisent les contrats initiaux en tenant compte notamment : du pacte de Dijon, de la feuille de route du Gouvernement consacrée à la politique de la ville et de l'évaluation à mi-parcours des contrats de ville initiaux...

Grand Besançon Métropole et ses partenaires ont donc mené une démarche d'évaluation du contrat de ville qui a abouti à la formalisation d'un protocole d'engagements renforcés et réciproques valant révision du contrat de ville signé en 2015.

1. La démarche d'évaluation à mi-parcours du contrat de ville :

La démarche évaluative à mi-parcours du contrat de ville de Grand Besançon Métropole a été menée avec l'appui technique de Trajectoire Ressources Bourgogne Franche-Comté. Cette démarche qui s'est appuyée sur un large réseau partenarial réuni en réunions institutionnelles, thématiques et de quartiers, a permis d'identifier des problématiques territoriales, des points de vigilance ou d'amélioration.

Les principales problématiques ressorties de l'évaluation :

- des situations de décrochage mal identifiées, à quantifier et à qualifier,
- la concentration de populations concernées par la fracture numérique et la dématérialisation,
- le manque de mobilité et d'ouverture (psychologique, territoriale...) en particulier des jeunes,
- une « offre » locale d'animation et de services publics interrogée,
- la concentration de difficultés sur certains sites d'habitat,
- une délinquance plus ou moins prégnante selon les quartiers,
- certains espaces publics insuffisamment aménagés.

Les principaux enseignements concernant l'animation et le pilotage du contrat de ville :

- la nécessité de faire du « sur-mesure » pour chaque quartier,
- un besoin d'animation de proximités pour chacun des quartiers intégrés au contrat de ville (coordination inter-acteurs, observation/veille dynamique permanente...),
- le besoin d'accompagnement individuel et collectif des publics en rupture,
- le besoin de simplifier les procédures et sécuriser les actions des porteurs de projet(s) (démarches administratives et conventions pluriannuelles d'objectifs...),
- l'utilisation stratégique de la politique de la ville et la meilleure mobilisation des politiques de droit commun : Etat, collectivités...

Ces éléments ont permis au comité de pilotage partenarial réuni le 29 mai 2019 de déterminer des éléments de cadrage et de structuration de la révision.

2. Révision du contrat de ville : le protocole d'engagements renforcés et réciproques :

Le protocole d'engagements renforcés et réciproques, soumis à l'approbation des assemblées délibérantes des partenaires signataires ne modifie pas le contrat signé en 2015 ni dans ses périmètres (quartiers prioritaires, quartiers en veille, quartiers en observation), ni dans ses orientations stratégiques, ni dans ses objectifs.

Il a cependant permis d'opérer des clarifications, de déterminer les enjeux majeurs, priorités thématiques et organisationnelles sur lesquelles les partenaires entendent collectivement concentrer et prioriser leurs actions et leurs financements d'ici 2022, dans les quartiers identifiés dans le contrat de ville.

Sur la base des éléments issus de l'évaluation, les partenaires se sont accordés pour prioriser collectivement leurs actions autour de 11 axes d'intervention prioritaires.

3. Lancement de la démarche de territorialisation :

Pour donner suite aux éléments inclus dans le protocole, des réunions territoriales, organisées dans chaque QPV, ont débuté en novembre 2019.

Deux axes d'intervention prioritaires issus de la révision du contrat ont été soumis à la réflexion collective des représentants du conseil citoyen, des partenaires associatifs et institutionnels du quartier :

- la réussite éducative : éducation / parentalité,
- l'accès aux droits sociaux et à la santé.

Ces réunions de novembre 2019 inauguraient un processus de plusieurs mois qui devait aboutir en juin 2020 à la présentation d'axes de travail et de projets d'actions concertés pour chaque QPV.

Les 11 priorités et enjeux retenus pour la révision :

1. Renforcer l'animation et la coordination territorialisée pour la mise en œuvre du contrat de ville, approche adossée à une démarche de suivi permanent de l'évolution des quartiers s'appuyant à la fois sur l'analyse des besoins sociaux et sur l'évaluation des actions.
2. Sécuriser le financement des actions structurantes menées dans chaque quartier.
3. Mobiliser les partenaires pour favoriser un accompagnement éducatif et social des publics tout au long de la durée du projet urbain dans le cadre du NPRU de Planoise
4. Favoriser la réussite scolaire et éducative (PEDT, PRE, Cité éducative de Planoise, accompagnement à la scolarité, soutien à la parentalité...)
5. Prévenir les risques de bascule vers la prédélinquance des jeunes publics (11 ans / 16 ans), et en particulier les 11 / 13 ans (Centre de loisirs jeunesse police Nationale, Rappel à l'ordre, suivi individualisé des mineurs...)
6. Agir plus en amont pour favoriser l'accès à la formation et à l'emploi des populations les plus éloignées, notamment en faveur des jeunes et des femmes seules avec enfants - objectifs opérationnels du PaQte (Pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises)
7. Favoriser l'accès aux droits, à la santé et aux services des publics en décrochage social ou en rupture (lutte contre le non recours aux droits, lutte contre la fracture numérique, Contrat local de santé actuel et à venir...)
8. Déployer les politiques en faveur du logement et de la mixité sociale - Convention intercommunale des attributions (Charte de relogement, parcours résidentiel, Loi Egalité Citoyenneté, ...) - programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés - Auto-réhabilitation accompagnée - Dispositif partenarial de tranquillité résidentielle dans le parc social.
9. Poursuivre le travail d'implication des citoyens dans les démarches de quartier (conseils citoyens, jeunes, publics éloignés...)
10. Proroger de deux ans la convention thématique « Culture et Territoires » signée entre l'Etat et la Ville, convention annexée au contrat de ville.
11. Prévenir la radicalisation, lutter contre les discriminations et promouvoir les Valeurs de la République : plan local de prévention de la radicalisation, plan territorial de lutte contre les discriminations.

H/ L'appel à projets 2019

L'appel à projets annuel permet aux partenaires du contrat de ville de financer des actions majoritairement portées par des associations locales qui concourent à la réalisation des objectifs du contrat.

Les priorités suivantes ont été définies par les partenaires pour la programmation de l'appel à projets 2019 sur l'ensemble des quartiers :

1 - Priorités sur l'ensemble des quartiers :

- Inscription des projets dans des dynamiques :
 - fédérant plusieurs acteurs de terrain : promotion du faire ensemble, de la recherche de complémentarité et de la dimension territoriale des projets,
 - d'essaimage de pratiques innovantes.
- Thématiques prioritaires :
 - éducation / parentalité et notamment prévention du décrochage scolaire des 11/13 ans,
 - accompagnement des parcours de vie des jeunes (culture, sport, citoyenneté) et leur insertion professionnelle,

- partage des valeurs de la République, de la laïcité, de la citoyenneté, égalité femmes-hommes,
- amélioration de l'image des quartiers (médias de proximité...) en privilégiant le recours au numérique,
- amélioration du cadre de vie.

2 - Priorités sur le quartier de la Grette

Compte tenu des perspectives de relogement des habitants du quartier, les actions contribuant à l'accompagnement des habitants seront privilégiées.

- Aide à la réalisation de petits travaux, ateliers de bricolage, ...
- Accueil et présentation des nouveaux quartiers de résidence,
- Maintien du lien social au cœur du quartier de la Grette.

12 thématiques d'intervention ont été retenues :

- Tranquillité Publique et Prévention de la Délinquance,
- Education/Parentalité/Jeunesse,
- Sport,
- Culture et expression artistique,
- Santé, accès aux soins,
- Accès aux droits sociaux,
- Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation, Développement économique et commercial,
- Logement, habitat et cadre de vie,
- Lutte contre les discriminations et égalité femmes-hommes,
- Participation des habitants et lien social,
- Valeurs de la République et citoyenneté,
- Pilotage, ingénierie du Contrat de Ville.

La programmation annuelle 2019 a été arrêtée à l'issue d'une instruction partenariale des dossiers proposés et de différentes réunions de calage internes, thématiques et territoriales, puis inter institutionnelles. Les Conseils Citoyens ont participé aux réunions d'instruction territoriale concernant leur quartier respectif et ainsi pu donner leur avis sur la pertinence des dossiers déposés.

Elle a été déterminée en accord avec les différentes délégations Ville et Grand Besançon Métropole concernées et a fait l'objet d'une délibération soumise au Conseil Communautaire, au Bureau de Grand Besançon Métropole et au Conseil Municipal dans le cadre d'une délibération spécifique relative à la politique de la ville.

Les partenaires -Etat, Région, Département, CAF, bailleurs- ont attribué leurs subventions selon leurs propres processus décisionnels mais en cohérence avec les éléments issus de l'instruction partenariale de chaque dossier.

Les partenaires instructeurs (internes et externes) ont pu consulter et avoir accès aux dossiers déposés via la plateforme de dématérialisation mise en place fin 2015.

Les porteurs de projets, quant à eux, ont continué à déposer leur(s) dossier(s) par voie dématérialisée à l'adresse internet de l'appel à projets créée en 2015. Ils ont fait part de leur satisfaction. Les associations rencontrant des difficultés ont bénéficié de l'accompagnement de la Direction Contrat de Ville.

En 2019, l'ensemble des partenaires du Contrat de Ville a accompagné 246 projets (Contrat Enfance Jeunesse compris) à hauteur de 3,74 millions d'euros (dont Ville 1 178 883 € hors fonctionnement Général, 797 821 € Grand Besançon, 1 012 980 € crédits spécifiques Etat, 150 000 € de la Région, 71 915 € Département et 528 023 € CAF) pour autant d'actions se déroulant essentiellement dans les quartiers prioritaires au bénéfice de leurs habitants. Ces projets sont portés par 113 structures dont 101 associatives.

La Région a par ailleurs sollicité la Direction Contrat de Ville aux fins d'un avis consultatif sur 12 dossiers déposés dans le cadre du Fonds d'Aide aux Projets (FAP) pour des actions intervenant sur le territoire grand bisontin. Ces avis ont été rendus sur la base des échanges menés avec les différents partenaires internes et externes concernés puis transmis au comité d'engagement régional.

Afin d'être au plus près des besoins de chaque quartier et de pouvoir en échanger avec les associations qui y sont présentes, comme en 2018, une réunion de lancement de l'appel à projets 2020 a été organisée dans chacun des cinq quartiers prioritaires les 8 et 9 octobre 2019. Les membres des conseils citoyens ont participé à ces rencontres. Cette organisation, mise en place en 2017 a permis d'échanger sur les projets et besoins de chacun des quartiers et a été appréciée de tous les participants.

Par ailleurs, des permanences ont eu lieu, sur chacun des quartiers prioritaires, entre le 14 et le 18 octobre, afin d'accompagner les porteurs de projets dans l'élaboration de leur dossier.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- prend connaissance du rapport sur la mise en œuvre de la politique de la Ville en 2019 qui ne préjuge en rien des actions futures liées à la politique de la Ville et à rendre un avis,
- approuve en annexe le rendu compte sur les actions menées en matière de développement social urbain, comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales pour les communes éligibles à la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale.

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Actions menées en matière de Développement Social Urbain (Exercice 2019)

Rendu compte sur les financements engagés par la Ville de Besançon en matière de développement social urbain et de cohésion socio urbaine au regard de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale perçue par la collectivité en 2019.

Le Code Général des Collectivités Territoriales, dans son article L1111-2 précise que : « ... chaque année, dans les communes ayant bénéficié de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale, au cours de l'exercice précédent, il est présenté, avant la fin du deuxième trimestre qui suit la clôture de cet exercice, un rapport aux assemblées délibérantes des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale compétents sur les actions menées en matière de développement social urbain... ».

Cet article précise également que ce rapport doit être inclus dans un rapport sur la situation de la collectivité au regard de la politique de la Ville

Cette annexe présente de manière synthétique une vision consolidée des moyens consacrés en 2019 par la Ville de Besançon à la mise en œuvre de ces deux axes importants de la politique municipale.

Pour mémoire, la D.S.U.C.S. constitue l'une des trois composantes péréquatrices de la Dotation Globale de Fonctionnement. Elle vise à rétablir l'égalité de traitement entre les communes, par la mesure et la prise en compte par l'Etat, de l'éventuelle insuffisance de leurs ressources et de l'importance des charges pesant sur elles, dans l'objectif « de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées » (Cf. CGCT article L 2334 – 15).

En 2019, la DSUCS a atteint pour la métropole 2 164 552 909 €.

En 2019, 688 communes de plus de 10 000 habitants ont été éligibles à la DSUCS (soit les 2/3 de la strate des communes métropolitaines de 10 000 hab. et plus).

Sur la base de ces 688 communes, la Ville de Besançon était classée 259^{ème} par ordre décroissant.

La Ville de Besançon a perçu la somme de 8 267 565 € en 2019 au titre de la DSUCS.

Cette dotation n'est réglementairement pas affectée spécifiquement à un service ou à une action. A Besançon, cette dotation participe à l'effort global de la collectivité pour améliorer les conditions de vie des habitants les plus en difficulté.

Concernant la Ville de Besançon, le processus de cohésion sociale s'est développé sur trois axes complémentaires :

Premièrement : Une action de développement social urbain territorialisé concernant notamment les quartiers intégrés au Contrat de Ville ;

Deuxièmement : Une action de renforcement de la démocratie participative à travers 4 dispositifs que sont les Conseils Citoyens, les Conseils Consultatifs d'Habitants, le Conseil des sages et le Conseil Bisontin des Jeunes.

– Troisièmement : Une action sociale globale générale menée au bénéfice principal des habitants socio économiquement fragiles qui résident à Besançon.

Ces actions peuvent être conduites directement par la Ville de Besançon, son C.C.A.S., le Grand Besançon ou s'appuyer sur des partenariats locaux.

Le tableau suivant récapitule, hors investissements, de manière synthétique et sans pour autant rechercher l'exhaustivité, une présentation consolidée d'une partie des moyens consacrés en 2019 par la Ville de Besançon à la mise en œuvre de cette politique municipale de développement social et de cohésion socio urbaine.

Les crédits spécifiques Emploi-Insertion et Politique de la Ville gérés par le Grand Besançon, s'élèvent à 629 000 €.

Principaux budgets municipaux affectés en 2019 aux actions de développement social urbain et à la cohésion socio urbaine (Hors investissement et charges d'administration générale)		
Centres d'animation municipaux, centres d'animation associatifs, comités de quartier, dispositifs de démocratie participative, associations sportives (sport amateur), de loisirs et d'éducation populaire (hors valorisation des coûts de mise à disposition des locaux aux associations concernées)	3 077 815	<p>8 centres sociaux municipaux et associatifs</p> <p>150 clubs sportifs représentant 20 600 licenciés dont 11 400 compétiteurs dans plus de 70 disciplines.</p> <p>1 200 associations répertoriées dans le répertoire des associations bisontines</p> <p>2 540 mises à disposition de salles à des associations</p> <p>8 Conseils Consultatifs d'Habitants regroupant plus de 371 membres</p> <p>5 Conseils Citoyens installés dans les quartiers prioritaires</p> <p>1 Conseil des Sages regroupant 54 membres</p> <p>1 Conseil Bisontin de Jeunes regroupant 54 membres</p>
Autres financements affectés aux projets agissant spécifiquement sur le développement social urbain des quartiers intégrés au Contrat de Ville du Grand Besançon	462 726 €	<p>22 880 habitants concernés dans 5 quartiers prioritaires</p> <p>108 porteurs de projets soutenus dont 101 associations</p> <p>projets concernant 12 thèmes d'intervention</p>
Actions en direction de la jeunesse (hors dispositifs spécifiques d'insertion sociale)	1 098 664 €	<p>Accueil de loisirs et accueil de jeunes : 13 structures associatives et 2 municipales ont accueilli plus de 6 000 enfants de 3 à 17 ans pendant les mercredis et les vacances.</p> <p>Ticket Loisirs Vacances : plus de 1 387 jeunes bénéficiaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 364 tickets délivrés pour des séjours • 371 tickets délivrés pour des accueils de loisirs • 617 tickets délivrés pour l'accès aux clubs sportifs • 35 tickets délivrés pour la préparation du BAFA <p>239 jeunes de 14 à 25 ans soutenus dans le cadre du dispositif « A Tire d'Aile » pour 5 672 heures d'actions d'utilité sociale</p> <p>312 jeunes de 12 à 25 ans se sont inscrits au CLAP bisontin pour 41 projets de solidarité internationale et d'animation locale</p> <p>19 spectacles dans les quartiers et des animations familiales de plein air organisées durant les 2 mois d'été</p>

**Principaux budgets municipaux affectés en 2019 aux actions de développement social urbain et à la cohésion socio urbaine
(Hors investissement et charges d'administration générale)**

<p>Action globale de tranquillité publique (dont police municipale de proximité)</p>	<p align="center">1 028 873 €</p>	<p>Dispositif de tranquillité résidentielle Bailleurs : 4 agents et 1 coordinateur tous les soirs.</p> <p>Recensements des faits traités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en moyenne mensuelle 14 troubles de voisinages - en moyenne mensuelle 28 occupations des parties communes - en moyenne mensuelle 27 appels de locataires <p>Prévention spécialisée : 16 éducateurs de prévention accompagnant 316 jeunes régulièrement, 300 entre 12 et 21 ans ; 16 jeunes de moins de 12 ans.</p> <p>Autres actions : ADDSEA chantiers d'insertion, Soléa et Soléa bis, 2AD, Fédération Léo Lagrange, Maison des Adolescents, France Victimes 25... Police de proximité : 34 020 heures d'ilotage (21 policiers de proximité) effectuées sur les principaux quartiers prioritaires du Contrat de Ville de Besançon au contact avec les habitants.</p>
<p>Sur-entretien des quartiers intégrés au Contrat de Ville du Grand Besançon (hors activité des services municipaux concernés)</p>	<p align="center">401 560 €</p>	<p>35 712 heures d'insertion réalisées</p> <p>5 quartiers concernés (Planoise, Clairs Soleils, Palente Orchamps, Viotte, Cité Brulard)</p> <p>64 personnes en insertion (23 femmes/ 41 hommes)</p>

<p>Action globale du C.C.A.S. de Besançon</p>	<p>9 457 761 €</p>	<p>Antennes Sociales de Quartier : 8 856 accueils physiques et 8 089 accueils téléphoniques suivis de 4 406 entretiens individuels. Secours financiers : 1 364 ménages bénéficiaires pour 225 000 € d'aides Aide alimentaire : 6 963 personnes – 2 597 ménages accueillis Actions collectives et accès à la culture : 202 personnes ont participé à une action collective, totalisant 2 492 participations Accueil d'urgence / hébergement : 1 002 personnes accueillies au SAAS pour 18 092 passages et 810 personnes domiciliées. 4 450 entretiens d'accompagnement. Taux d'occupation dispositifs hébergement Logement Accompagné : HU AGORA 12 742 nuitées pour 111 personnes, 6 mois de séjour de moyenne, et abri de nuit : 20 219 nuitées pour 485 personnes, LHSS Agora 3 009 nuitées pour 31 personnes, durée moyenne de séjour 5.1 mois, CHRS Agora 6 486 nuitées pour 42 personnes, 8.75 mois de séjour de moyenne Logement Tremplin Jeunes (18-25ans dans logement en diffus) 4 435 nuitées pour 14 logements et 20 personnes, durée moyenne de 9.7 mois. Logement accompagné : Résidence sociale 40 studios pour 56 personnes différentes et une moyenne de séjour des sortants de 34 mois, Maison relais l'autre Toit 25 logements occupés,- Maison relais Agora 24 logements occupé. Mobilisation citoyenne : 47 associations à caractère social soutenues en 2019 pour un montant de 405 645 €</p>
<p>Total</p>	<p>25 167 087 €</p>	